

079/2024

## COMMUNE DU THUIT DE L'OISON

### Réglementation temporaire de circulation pour cause de travaux

Le Maire de la commune du THUIT DE L'OISON,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu les travaux de mise en sécurité de l'Avenue, Allée du Château à Thuit Anger, que doit effectuer l'entreprise DESHAYES ELAGAGE sise 12 rue de la Foss Marie à Gauville la Campagne (27930),

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité ;

### Arrête AVENUE FERMÉE

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 9 octobre 2024 et jusqu'au 31 octobre 2024, l'entreprise DESHAYES ELAGAGE est autorisée à occuper le domaine public pour effectuer les travaux d'élagage et d'abattage, afin de mettre en sécurité l'Avenue de Thuit Anger.

La circulation sera strictement interdite pendant la durée du chantier.

**Art. 2.** – La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise exécutant les travaux.

**Art. 3.** – Ampliation sera adressée à :

La Brigade de Gendarmerie d'Amfreville Saint Amand et du Neubourg,  
L'intéressé.

Fait au Thuit de l'Oison, le 25 septembre 2024.

Le Maire,  
Gilbert DOUBET.



**COMMUNE LE THUIT DE L'OISON**

Rue Henri de Campion - Le Thuit-Signol - 27370 LE THUIT DE L'OISON

☎ 02.32.96.00.90

[mairie@thuitdeleison.fr](mailto:mairie@thuitdeleison.fr)